

Mémoire présenté

**à la Commission de la culture
de l'Assemblée nationale du Québec**

PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

par

La Fédération Québécoise des Amis de l'Orgue

Orgues et patrimoine religieux du Québec



Orgues et patrimoine religieux du Québec

Plan de l'exposé

1. Adresse aux membres de la commission de la culture.
2. Présentation de la Fédération Québécoise des Amis de l'Orgue.
3. Les orgues du Québec, héritage culturel et musical.
4. La problématique de l'orgue au Québec en regard au patrimoine religieux immobilier.
5. QUELS orgues transmettre aux générations actuelles et futures?
6. COMMENT voir à la préservation et à la valorisation de ces instruments?
7. QUI pourra assurer un rôle dans ce vaste chantier?
8. Résumé des recommandations
9. Conclusion

1. Adresse aux membres de la commission de la culture

Mesdames et messieurs, membres de la commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, c'est avec une grande joie que la Fédération Québécoise des Amis de l'Orgue (FQAO) répond à votre invitation de manifester notre intérêt face à la question du patrimoine religieux du Québec. Nous espérons que ce mémoire puisse vous éclairer face aux questions importantes que nous nous posons concernant l'avenir des magnifiques orgues du Québec en regard à la question complexe du patrimoine religieux. Nous sommes à votre disposition pour participer, avec les partenaires concernés, à la recherche de solutions concernant la préservation et la mise en valeur des orgues du Québec.

2. Présentation de la Fédération Québécoise des Amis de l'Orgue

Historique

La **Fédération Québécoise des Amis de l'Orgue** (FQAO) a été fondée le 9 juin 1994, en la ville de Québec, à l'initiative des réputés organistes québécois Gaston Arel, Antoine Bouchard, Robert P. Girard, Jean-Guy Proulx et Gilles Rioux, avec l'aide et le support des mélomanes Denis Morneau et Marc-Aurèle Thibault.

Elle regroupe, en son sein, outre les principaux organismes diffuseurs de musique d'orgue du Québec, incluant les sociétés de concerts et les maisons d'éditions, les organistes professionnels, les étudiants, les musicologues, les organologues, les historiens, les facteurs d'orgues et les mélomanes.

En sont membres honoraires, les organistes:

M. Gaston Arel(1928-)
M. Raymond Daveluy (1926-)
F. Aurèle Laramée f.m.s. (1928-2001)
M. Claude Lavoie (1918-)
M. Bernard Piché (1908-1989)
M. Antoine Reboulot (1914-2002)
M. Joseph Guy Roy (1929-1999)

La FQAO est membre adhérent de la Fédération Francophone des Amis de l'Orgue (FFAO), son pendant français, laquelle fédère actuellement 220 associations d'amis de l'orgue françaises et francophones qui représentent elles-mêmes plus de 12 000 membres.

Notre mission

- Promouvoir l'orgue à tuyaux à l'échelle du Québec en organisant des activités artistiques, didactiques et pédagogiques, notamment concerts, conférences, classes de maîtres et autres.
- Soutenir la création, l'interprétation ainsi que l'édition d'oeuvres originales pour orgue à tuyaux et favoriser la redécouverte d'oeuvres méconnues.
- Appuyer les projets de construction et de restauration d'orgues à tuyaux qui sont la propriété d'organismes de charité, dans le but d'éduquer le public à la valeur patrimoniale et artistique de certains instruments.
- Publier la revue *Mixtures*, bulletin de liaison consacré à l'orgue à tuyaux.
- Recevoir dons, legs et autres contributions de même nature pour soutenir les fins de la fédération.

Conseil d'administration:

Le conseil d'administration pour l'année 2005-2006 est formé des personnes suivantes:

Président: Gérard Mercure

Vice-Président: Martin Yelle

Secrétaire: Jean-François Downing

Trésorier: Réal Gauthier

Conseillers:

Dominique Lupien, Robert Poliquin, Michelle Quintal, Jean-Paul Saint-Germain

Adresse de correspondance:

Fédération Québécoise des Amis de l'Orgue

volet patrimoine religieux

245, rue Notre-Dame Est

Victoriaville, Québec

G6P 4A2

Site web : www.fqao.org

Responsable du dossier du patrimoine religieux :

Martin Yelle, vice-président FQAO

Téléphone : (819) 795-3989 poste 107

avec la collaboration et l'approbation de

Gérard Mercure, président FQAO

Téléphone : (418) 724-6887

3. Les orgues du Québec, héritage culturel et musical

Il nous apparaît utile et nécessaire de situer l'orgue à tuyaux dans ses dimensions culturelle et historique. Il s'agit d'un instrument de musique qui a une dimension particulière, celle d'accompagner l'univers sonore de la liturgie et marquer des moments importants dans la vie de l'être humain comme la naissance, le mariage, les funérailles, et les fêtes religieuses. De plus, l'orgue à tuyaux est un instrument de musique qui, lorsque installé dans une église, revêt le caractère unique d'être une propriété collective, acquise et payée par les membres d'une communauté pour être léguée aux générations futures.

Pour bien situer ce caractère inestimable aux plans historique, culturel et musical nous voudrions soumettre la réflexion de M. Antoine Bouchard, professeur émérite à la Faculté de musique de l'Université Laval qui a dressé un portrait remarquable de l'orgue depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui.

source: *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (www.patrimoine-religieux.qc.ca)

Antoine Bouchard a reçu sa formation d'organiste des maîtres Léon Destroismaisons, Claude Lavoie et Gaston Litaize. À l'Université Laval, où il a enseigné de 1961 à 1997, il a contribué à former de nombreux organistes dont plusieurs ont acquis la notoriété. Comme interprète, il a donné des concerts en Amérique du Nord et en Europe et signé de nombreux disques et enregistrements pour la radio. L'abbé Bouchard est aussi conseiller en facture d'orgue et il a publié des articles sur l'histoire de l'orgue au Canada et sur l'évolution de la musique liturgique au Québec depuis le Concile Vatican II.

Aperçu de l'histoire et de la facture d'orgue au Québec

Les débuts

Le mot orgue, venu du grec organon : instrument, a le mérite de receler la lointaine origine méditerranéenne d'un instrument de musique profane que l'Église chrétienne d'Occident baptisera dix siècles plus tard et cultivera jusqu'à nos jours pour sa liturgie. L'Amérique du Nord connaîtra l'orgue d'abord dans l'ouest du continent, avec la fondation des missions espagnoles. Dans l'Est, c'est à Québec, en 1657, dans l'église paroissiale et en 1661, dans la chapelle des jésuites qu'on retrace les premières orgues. Bien sûr, il y a en aura d'autres. Par exemple, dans l'église paroissiale de Québec, on inaugure en 1664 un orgue apporté de France par Mgr de Laval. On sait aussi qu'il y a un orgue en 1705 dans l'église Notre-Dame de Montréal.

On a peu de renseignements sur ces instruments des temps lointains, mais il y a quand même un orgue que l'on connaît maintenant très bien grâce aux recherches d'Élisabeth Gallat-Morin, celui construit par le facteur parisien Robert Richard en 1753 pour la cathédrale de Québec : un dix jeux avec pédalier en tirasse, fort louangé par les spécialistes qui l'ont examiné à Paris. Hélas, ce joyau disparaîtra en 1759 dans l'incendie de la cathédrale lors de la prise de Québec. Après 1759, c'est de Londres que les orgues seront importées. Par exemple, en 1802, Thomas

Elliot construit l'orgue de la cathédrale catholique et celui de la cathédrale anglicane de Québec et, en 1816, un troisième orgue pour l'église anglicane Christ Church de Montréal.

Ces orgues étaient importées. Est-ce à dire que personne n'a construit d'orgues au Québec en ces années? Louis Bertrand de La Tour, biographe de Mgr de Laval rapporte que l'orgue apporté par celui-ci servit de modèle à un ecclésiastique doué pour en faire des copies «au son fort agréable ». On sait aussi que le sculpteur Paul Jourdain dit Labrosse (1697-1769) fit ou assembla un instrument pour Québec en 1723. Cent ans plus tard, Jean-Baptiste Jacotel, un émigré français et, après lui, son fils et son gendre firent quelques orgues qui n'ont pas laissé de traces. Vers 1840, Joseph Casavant (1807-1874) commença à construire des orgues en autodidacte. Il en fera dix-sept. Ses instruments ont aujourd'hui disparu, mais le nom de Casavant est devenu célèbre à cause de ses fils, Samuel et Claver que nous retrouverons plus loin en traitant de la facture de type professionnel.

La facture québécoise de type professionnel

Le Québec a connu sa première facture d'orgue professionnelle avec l'arrivée à Montréal en 1836 de William-Russell Warren (1809-1882), un Américain formé à Boston par le célèbre Thomas Appleton. Warren a été un facteur d'orgue prolifique. En effet, en quelque cinquante ans d'activités, il aura construit plus de 350 orgues (presque tous disparus), principalement pour Montréal et sa région, mais aussi pour la vallée du Saint-Laurent jusqu'à Kamouraska, pour Toronto et pour les États-Unis. Il fut aussi un homme ouvert à son époque, introduisant ici bien des nouveautés américaines, anglaises ou françaises. Il eut aussi le grand mérite de former au moins deux disciples remarquables : son fils Charles S. (1842-1933) qui fit carrière à Toronto, et le fameux Louis Mitchell (1823?-1902) qui commença en 1860 à faire des orgues portant son nom.

Mitchell acquit en son temps une immense réputation, notamment pour ses grands instruments de la basilique de Québec, de l'église Holy Trinity de Chicago, de la cathédrale de Saint-Boniface (Man.) aujourd'hui disparus par incendie. Heureusement quelques instruments de moyenne grandeur, à Vaudreuil ou Saint-Fabien de Panet par exemple, laissent présager la splendeur que retrouveront les grands instruments de Saint-Sauveur (Québec) et surtout celui de Notre-Dame de Lévis, quand on aura redonné à ces tuyaux leur pureté et leur vivacité d'origine. L'organiste Paul Letondal (1831-1894) n'avait-il pas écrit dans le Courrier du Canada du 8 août 1870 que l'orgue de Lévis était « le plus beau de toute l'Amérique Britannique »!

La facture de Mitchell est solide, bien structurée, appuyée au plan sonore par une tuyauterie riche en étain qui confère aux timbres, notamment pour les anches et les pleins-jeux, une luminosité et un éclat qui rejoint la meilleure tradition française.

C'est à la même tradition que se rattache Eusèbe Brodeur (?-?). En 1866, il achète l'atelier de Joseph Casavant, à Saint-Hyacinthe. En 1870, il part pour l'Europe pour approfondir ses connaissances. C'est lui qui initiera les frères Casavant à la facture avant de travailler sous leur houlette vers 1880. Ce qui ne l'empêchera pas de signer par la suite plusieurs instruments. Trois de ceux-ci, construits entre 1888 et 1898, chantent encore bellement de nos jours.

À Québec, Napoléon Déry (1843 - ? 1908) construisit entre 1874 et 1894 une quinzaine d'orgues. Quelques-unes ont conservé leur facture d'origine et quelques autres leur tuyauterie d'époque, parfois intégrée à une reconstruction ou un élargissement fonctionnant maintenant avec une action électro-pneumatique. C'est le cas à Saint-Jean-Baptiste (Québec) où le 37 jeux Déry de 1885 a été porté à 75 jeux par Casavant en 1921.

C'est en 1879 que les frères Casavant fondent leur entreprise. L'année précédente, Claver (1855-1933), qui avait travaillé pour Brodeur et pour Mitchell, se perfectionne à Versailles (France) chez John Abbey, et Samuel (1859-1929) vient l'y rejoindre pour un périple de plusieurs mois à visiter la grande facture européenne. Très tôt, ces deux là connurent le succès et leur réputation devint considérable après la construction du très grand instrument (1890) de la basilique Notre-Dame (Montréal), qui résonne encore dans ce lieu prestigieux. Comme il existe un site Internet consacré à Casavant Frères, nous nous contenterons pour l'instant de mentionner que ce facteur, toujours en activité de nos jours, représente presque à lui seul la facture québécoise entre 1900 et 1965.

Au plan esthétique, la composition sonore des orgues de cette période, aussi bien chez nous que partout ailleurs, s'était enlisée, surtout après 1920, dans un foisonnement de sonorités ternes et lourdes, parfois ponctuées ici ou là par des batteries d'anches tonitruantes, comme si l'orgue, sorti de ses gongs, avait renoncé à la clarté incisive des anciens ou à la rondeur chaleureuse d'un Aristide Cavallé-Coll.

Par ailleurs, dès la fin des années 1930, un mouvement de retour à des traditions plus saines s'était amorcé en Europe, atteignant l'Amérique peu après la fin de la Guerre mondiale. Au Québec, c'est chez Casavant que l'évolution se passe, vers 1958. Impressionné par la détermination des jeunes loups qui rentrent d'études en Europe et par l'importation des instruments qu'ils ont suscitée pour Montréal, le facteur a la sagesse de recruter, en Europe surtout, de jeunes experts capables de former l'excellent personnel de l'entreprise au pourquoi et au comment d'une nouvelle esthétique renouant avec les meilleurs acquis du passé et ouverte à une évolution au plan des matériaux et des méthodes de travail. Cette conversion s'opère avec une étonnante rapidité et la vieille maison retrouve ce leadership sur le continent nord-américain qu'avaient imprimé les frères Casavant à la facture québécoise.

Ainsi, à compter de 1960, Casavant signe plusieurs instruments électro-pneumatiques de style néoclassique et, renouant avec la traction mécanique qu'on avait abandonnée en 1904, construit des orgues inspirées de l'esthétique baroque germanique ou classique française. Le succès de cette facture incite bientôt quelques-uns de ceux qui y ont largement contribué chez Casavant à lancer leur propre entreprise. Karl Wilhelm, en 1966, et Hellmuth Wolff, en 1968 fondent leur propre maison. En 1979, c'est Guy Thérien (Guilbault-Thérien) et Fernand Létourneau qui, après avoir appris leur métier principalement chez Casavant, partent à leur compte. Enfin, en 1994, Denis Juget, un jeune Français qui a œuvré en Europe et en Amérique s'établit lui aussi près de Montréal.

Ces six facteurs québécois se donnent principalement à concevoir et réaliser des orgues neuves, d'inspirations diverses. Juget, Wilhelm et Wolff ne s'intéressent qu'aux instruments à traction mécanique alors que Casavant, Guilbault-Thérien et Létourneau s'impliquent aussi dans la

traction électro-pneumatique. Par ailleurs, une part plus ou moins importante de leur activité se porte à l'entretien et la réparation des orgues, voire à la restructuration de leurs jeux pour améliorer une palette sonore terne.

Un autre champ d'activité et qui prend de plus en plus d'importance, c'est la restauration des beaux instruments du passé, soutenue quelquefois par la Commission du patrimoine canadien, mais surtout par la Commission des biens culturels du Québec depuis plusieurs décennies. L'instauration en 1994 de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, au sein de laquelle on a créé un comité consultatif pour les orgues, a donné de l'élan aux défenseurs d'une cause que les églises n'arrivaient plus à financer toutes seules.

Tentant de porter un jugement rapide sur l'ensemble de la facture québécoise des quatre dernières décennies, on peut dire sans exagérer qu'elle est, à la fois au plan esthétique et au plan technique, à son zénith. Voilà un domaine où nous sommes parmi les meilleurs à travers le monde. Cela explique sans doute pourquoi les États-Unis et des pays aussi lointains que le Japon ou l'Australie importent plus des trois-quarts de la production québécoise.

Voilà bien campée la dimension patrimoniale de l'orgue au Québec. Dans le contexte actuel pourrions-nous conserver tous les orgues à tuyaux de nos églises? La FQAO ne peut pas répondre à elle seule à cette question, mais nous désirons réfléchir avec vous sur la problématique de l'orgue au Québec en regard au patrimoine religieux immobilier.

4. La problématique de l'orgue au Québec en regard au patrimoine religieux immobilier.

Pour lancer des interrogations sur ce sujet on peut lancer de façon un peu simpliste cette affirmation: Il y a des orgues remarquables dans des églises d'intérêt moyen et il y a des orgues moyennes dans des églises remarquables. Cette phrase lapidaire rejoint une préoccupation très grande pour la FQAO: avec la fermeture ou la reconversion d'églises, comment préserver les orgues remarquables du Québec?

Pour nous, préserver un orgue ce n'est pas seulement en protéger les qualités esthétiques mais le rendre disponible aux organistes pour qu'il puisse remplir son rôle premier devant la communauté comme instrument liturgique et comme instrument de concert.

La réalité de l'Église au Québec en 2005 n'est plus celle d'il y a cinquante ans. Le renouveau liturgique apporté par le Concile Vatican II et les changements des années qui ont suivi ont considérablement modifié le rapport de la musique et de l'orgue dans la liturgie. Cette période a été marquée entre autre par un certain délaissement de l'orgue à tuyaux au profit d'une musique plus "populaire". Dans les grands centres, malgré certaines périodes plutôt troubles, on a pu conserver dans de nombreux endroits une recherche de qualité en ce qui concerne la musique sacrée.

Le but n'est pas ici de vouloir être passésistes et de ne pas vouloir s'adapter au présent. Les organistes québécois réussissent aujourd'hui à sortir l'orgue de son mutisme par des productions artistiques originales et des créations d'oeuvres de grande qualité qui suscitent un certain engouement de la part du public. L'orgue ne sert plus seulement à la liturgie, il peut servir à des activités de concert et être le véhicule d'une multitude d'inspirations musicales. Il est clair que chez la plupart des catholiques ayant fréquenté le moins les assemblées liturgiques, l'orgue fait partie souvent du folklore entourant la liturgie. Il serait important de ne pas en rester là... Face à ces changements que vit l'Église du Québec présentement quelques questions s'imposent:

- Comment transmettre cet héritage de nos devanciers que sont les magnifiques orgues de nos églises aux jeunes générations?
- Comment, dans les réorganisations pastorales, dans les ventes et transformations de lieux de cultes, tenir compte des orgues ayant une grande valeur artistique et patrimoniale pour les préserver, les transférer, les restaurer?
- Comment disposer des instruments par la vente ou le transfert d'endroit et rendre l'information disponible aux paroisses ou aux institutions intéressées à se les procurer.

5. QUELS orgues transmettre aux générations actuelles et futures?

Cette question est très importante. Il serait en effet tragique que, dans le délaissement de certaines églises, des orgues de grande qualité musicale et patrimoniale disparaissent par simple démolition ou vente à l'extérieur du Québec.

La Fondation du Patrimoine religieux du Québec a effectué un bel inventaire que l'on peut consulter sur internet. Son site nous présente les lieux de culte du Québec. On y mentionne souvent la présence ou non d'un orgue et l'on peut assez souvent y trouver le nom du facteur et le numéro d'opus. Nous avons remarqué plusieurs erreurs dans cet inventaire et certaines incongruités en ce qui concerne les orgues à tuyaux. La FQAO se demande s'il ne serait pas urgent d'effectuer un inventaire des orgues à tuyaux du Québec et d'y déceler les instruments ayant une valeur artistique et patrimoniale certaine. Il est clair que des orgues très anciennes ont une valeur patrimoniale, mais il faut aussi retenir avec une égale attention que certains instruments plus modernes ayant une valeur artistique et musicale exceptionnelle font aussi partie du patrimoine culturel et musical du Québec pour avoir contribué à des tournants esthétiques importants dans le domaine de la facture d'orgue.

Certaines orgues anciennes sont dans un grand état de délabrement mais doivent à tout prix être préservées pour leur caractère unique, par contre d'autres orgues sont en bon état mais ont un caractère plutôt terne et sans particularité. Voici donc quelques paramètres dont on doit tenir compte, dans un inventaire, pour évaluer les orgues des lieux de culte du Québec:

- 1- Type d'instrument:
(transmission)
 - Mécanique
 - Pneumatique tubulaire
 - Électro-pneumatique
 - Électrique

- 2- Origine:
 - Orgues fabriqués au Québec par des facteurs historiques
 - Orgues fabriqués au Québec par des facteurs actuels
 - Orgues importés

- 3- Valeur patrimoniale:
 - Orgues d'intérêt patrimonial toujours utilisés et entretenus
 - Orgues d'intérêt patrimonial non utilisés et non fonctionnels
 - Orgues de construction moderne de grande qualité
 - Orgues de construction moderne de qualité discutable

- 4- Esthétique sonore:
 - Orgues d'inspiration anglo-américaine
 - Orgues romantiques d'inspiration française
 - Orgues symphoniques
 - Orgues baroques allemands, français, italiens, espagnols
 - Orgues néo-classiques

- 5- État des instruments:
 - Orgues en bon état ayant fait l'objet d'un entretien régulier par un facteur professionnel.
 - Orgues dont l'entretien a été négligé et souffrant de problèmes mécaniques.
 - Orgues abandonnés d'un grand intérêt patrimonial
 - Orgues abandonnés de mauvaise qualité

Dans un inventaire complet des instruments il serait souhaitable de créer des fichiers qui comprendraient le devis complet des instruments (avec documentation photographique) et l'état de conservation/entretien.

Il nous semble qu'un inventaire complet des orgues serait souhaitable pour une préservation des instruments que l'on veut collectivement conserver pour les générations actuelles et futures. Il nous semble important qu'un travail de sensibilisation soit fait auprès des populations locales pour leur permettre d'apprécier les orgues de leur milieu et les responsabiliser pour leur maintien dans leur milieu. Il est nécessaire que dans l'inventaire des biens que possède une église l'on puisse s'attarder un peu plus à la question de l'orgue et bénéficier de l'expertise de personnes compétentes pour évaluer la condition et la qualité de l'orgue. La FQAO par le biais de ses membres peut sans doute jouer un rôle pour aider les milieux à évaluer la qualité d'un instrument.

C'est sans doute au niveau des diocèses et des responsables des différents lieux de culte qu'il sera le plus facile de recueillir les informations nécessaires sur les différents instruments

présents sur un territoire. Il sera aussi important de faire l'inventaire des instruments qui sont la propriété des communautés religieuses au Québec.

6. COMMENT voir à la préservation et à la valorisation de ces instruments?

Concernant l'orgue à tuyaux cette question est assez complexe car elle implique plusieurs paramètres: préservation matérielle, préservation de la qualité musicale (esthétique), déménagement d'orgue, restauration, valorisation.

Il semble nécessaire, une fois un inventaire précis réalisé, de voir à ce qui est urgent et ce qui l'est moins. Un classement des orgues à préserver vaut la peine d'être réalisé pour éviter des ventes d'instruments que nous voudrions conserver comme patrimoine collectif. Lorsqu'une église va fermer et que l'on met l'orgue disponible pour son acquisition et son déménagement, les délais sont parfois très courts et les acquéreurs potentiels n'ont que peu de temps pour prendre des décisions qui entraîneront des dépenses financières substantielles. Il est donc important qu'un certain plan de match soit prévu par les autorités religieuses quant à l'affectation des lieux de cultes et la disposition des orgues. Nous croyons que de la part des diocèses il est possible de réaliser certains scénarios dans ce sens. Il est clair qu'au plan administratif ces décisions sont plus faciles, à la lumière de critères préalablement établis, sachant bien qu'elles suscitent des réactions affectives importantes au niveau des communautés qu'il faudra associer aux décisions.

Dans un deuxième temps l'on pourra procéder à des transferts d'orgues de grande valeur dans des églises qui seront protégées et ainsi être en mesure de préserver ces instruments. Peut-on imaginer, dans les grandes régions, de réaffecter un lieu de culte qui pourrait recevoir plusieurs orgues pour en faire un lieu de mémoire et de concert ? Pourrait-on enrichir la collection de certains musées régionaux et nationaux par des orgues d'intérêt patrimonial ayant perdu leur premier lieu de résidence? Ici au Québec, peu de salles de concert possèdent un orgue à tuyaux alors que c'est pratique assez courante ailleurs sur le continent et en Europe. Certains instruments pourraient-ils se voir valorisés dans ces lieux?

Un autre domaine qu'on ne peut passer sous silence c'est la restauration du matériel sonore des orgues à tuyaux dont il est question ici. Remettre un orgue en parfait état de fonctionnement nécessite l'expertise de facteurs et restaurateurs d'orgue de bonne réputation. À ce chapitre, le Québec possède, par ses facteurs d'orgue reconnus, toute l'expertise nécessaire à ces travaux de restauration d'instruments. Une grave question se pose: les entreprises de facture et de restauration d'orgues sont des entreprises spécialisées et demandent des tarifs assez élevés en raison du caractère artisanal de la fabrication, des normes élevées de fiabilité et du travail hautement spécialisé de l'organier. La plupart des propriétaires d'orgues peuvent difficilement assumer ces coûts. Des facteurs d'orgues ne pourraient-ils pas contribuer à ce projet culturel et patrimonial en étant des partenaires qui fassent leur part de différentes façons dans ce chantier ?

La restauration et la préservation des orgues du Québec est une chose, leur valorisation et leur appréciation en est une autre. Dans un contexte où l'orgue est encore trop souvent associé à

la musique liturgique et où les concerts ne déplacent pas des foules très grandes, il est important de penser à la promotion et à la valorisation de l'orgue au Québec. L'école d'orgue québécoise produit des musiciens de grand talent. Il serait dommage que ceux-ci ne puissent pas exercer leur art faute d'instruments ou de public. Heureusement, sociétés de concert visent à sortir l'orgue de l'ombre et suscitent des productions musicales de grande qualité qui semblent attirer un plus large public au moyen de présentations originales et de choix variés de répertoire.

7. QUI pourra assurer un rôle dans ce vaste chantier?

Pour répondre à cette question, nous allons énumérer différents acteurs qui doivent se concerter et remplir leur rôle respectif en lien avec l'orgue:

La Fédération québécoise des Amis de l'Orgue: Nous avons pour mandat de voir à mettre en relation les différents acteurs de l'orgue au Québec. Nous pouvons exercer un rôle de concertation et de promotion et susciter chez nos membres le désir de s'impliquer. Nous sommes déjà à établir des ponts avec l'Assemblée des Évêques Catholiques du Québec relativement au domaine des orgues. (On pourrait penser à des publications à l'intention des décideurs tels les « guidelines » de l'American Guild of Organists et de la Historical Organ Society sur l'achat ou la restauration d'un orgue ou faire office de centre d'information s'inspirant du modèle de l'Organ Clearing House du New Hampshire.)

Les associations régionales d'amis de l'orgue: Dans de nombreuses régions du Québec des associations d'amis de l'orgue organisent des activités culturelles autour de l'orgue à tuyaux. Ces associations seraient des partenaires de premier niveau pour la promotion et la valorisation de l'orgue dans les régions et aussi, par certains de leurs membres, une aide à l'inventaire des orgues des régions. Notons à ce sujet l'inventaire réalisé déjà pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Les propriétaires d'instruments: Les Corporations épiscopales, les Fabriques, les communautés religieuses possèdent la grande majorité des orgues du Québec. Les préoccupations des diocèses et des fabriques sont principalement pastorales et financières. L'orgue répond de moins en moins aux pratiques musicales actuelles en Église d'où son délaissement au profit de la guitare, du piano ou d'instruments électroniques. Les orgues des églises ont été acquis par les fabriques mais présentement elles sont de moins en moins dans la possibilité de les entretenir et ne voient que peu d'inconvénients à ne pas *les utiliser*. Un travail de concertation doit être entrepris avec ces propriétaires, dans le but de préserver pour la génération actuelle et future, les orgues de très grande valeur de nos églises du Québec.

Les facteurs d'orgue: Ces entreprises ont construit, entretiennent et restaurent la majorité des orgues du Québec. Pouvons-nous asseoir autour d'une table les représentants de ces entreprises pour voir comment elles pourraient contribuer à ce vaste projet de la préservation des orgues de grande valeur du Québec?

Les gouvernements: Au niveau du pays, de la province, des MRC, des municipalités on doit sensibiliser les décideurs à cette problématique de l'orgue au Québec qui s'inscrit en lien direct avec la problématique du patrimoine religieux. Il sera intéressant de tirer profit de ce qui se fait dans d'autres pays au niveau de la prise en charge de projets de conservation et de restauration des orgues. Des initiatives fort intéressantes dans ce domaine ont été réalisées en France. Il serait sans doute intéressant de s'en inspirer.

Les organistes: Les organistes sont particulièrement au fait de l'état de conservation leur instrument de travail. Ce sont des personnes privilégiées à impliquer dans ce vaste chantier de la mise en valeur des orgues du Québec. Ils sont à même de juger tant de l'état de la mécanique de l'instrument que de la qualité esthétique des jeux.

Les bénévoles, entreprises et mécènes locaux: Dans tous les milieux existent des personnes qui ont à coeur de préserver les orgues des différents lieux de culte du Québec. Nous n'avons qu'à penser aux membres des chorales paroissiales qui ont à coeur la musique. Il se trouvera sans doute des personnes ayant des compétences fort appréciables qui accepteraient de mettre la main à la pâte, que ce soit dans la réflexion ou pour des projets d'inventaire des orgues d'une ville, d'une région, d'un diocèse.

Un grand travail de concertation sera nécessaire pour que les générations actuelles et futures puissent recevoir en héritage ces magnifiques instruments que sont les orgues de nos lieux de culte du Québec.

8. Résumé des recommandations

- Inventorier les orgues localisés dans les lieux de culte du Québec.
- Classer les instruments selon des critères préalablement établis.
- Protéger les instruments à conserver.
- Mobiliser les partenaires concernés pour la conservation et la mise en valeur des orgues.
- S'inspirer des réussites d'ailleurs concernant les orgues et le patrimoine religieux.

9. Conclusion

Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout dit concernant l'orgue au Québec, loin de là. Nous avons soulevé quelques éléments de réflexion qui puissent éclairer la Commission de la culture de l'Assemblée Nationale sur le thème du Patrimoine religieux du Québec.

Nous avons profondément à coeur que les orgues de nos églises soient dans les discussions entourant l'avenir du patrimoine religieux québécois. La Fédération Québécoise des Amis de l'Orgue veut être un partenaire efficace dans ce dossier conformément à ses objets. Ses membres feront tout en leur pouvoir pour jouer le rôle de concertation qui est le leur pour prêter main forte aux différents intervenants entrant dans la réflexion entourant le patrimoine religieux du Québec.

par
Martin Yelle
vice-président FQAO

avec approbation de
Gérard Mercure
président FQAO

Référence bibliographique :

Antoine Leduc, "Orgues du Québec, instruments et oeuvres d'art", **Continuité**, no 91 (Hiver 2001-2002), pp. 23-25.

Références sur le web :

Fédération Francophone des Amis de l'orgue
<http://www.ffao.com/>

Fondation du patrimoine religieux du Québec, Les Orgues du Québec, Antoine Bouchard
http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/orgues1_f.htm

Organ Clearing House
<http://www.organclearinghouse.com/>

Organ Historical Society
<http://www.organsociety.org/>